

CLASSIFICATION LE MIRAGE CONTINUE... ÇA VOUS ÉTONNE ?

UN PEU D'INFOS SUR LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS

Le Directeur de l'Ucanss lors de la réunion de rentrée du 17/09/19 a exposé son « nouveau projet » (hum !) concernant la nouvelle classification :

Il a tenu compte de la forte mobilisation du Personnel au premier semestre 2019, et revient sur la suppression de l'ancienneté et le déclassement de milliers de cadres.

NOTRE ACTION A PAYÉ !

Voici ses nouvelles propositions (vous n'allez pas être surpris ... ce sont les mêmes que la fois d'avant !):

- ➔ La mise en place d'emplois « repère » pour 80 % du personnel
- ➔ Une grille unique pour tous : 9 niveaux, 4 niveaux «Employés», 5 niveaux «Cadres» (soit 4 niveaux employés A, B, C, D et 5 niveaux cadres E, F, G, H, I),
- ➔ La suppression des plafonds des coefficients de qualification,
- ➔ La revalorisation de certains niveaux (ceux d'entrée en fonction : niv1 et niv2),
- ➔ La création de paliers à l'intérieur des niveaux,



Séance de Comex

Et pour finir en beauté selon le peu de budget alloué : Une légère augmentation du pas de compétence pour les employés. Attention les cadres sont exclus de cette mesure ;

L'UCANSS ne souhaite pasvu les réticences du COMEX

- ➔ Plus de points d'ancienneté pour assurer des garanties salariales automatiques,
- ➔ aucune mesure pour augmentation de la règle des 20% de mesures salariales annuelles.

Les syndicats avaient pourtant des revendications pour améliorer l'existant, notamment en ce qui concerne les salaires.

**OR AUCUN BUDGET
SPÉCIFIQUE N'EST
DÉGAGÉ
EN CE SENS.**

CLASSIFICATION LE MIRAGE CONTINUE... ÇA VOUS ÉTONNE ?

La CFTC déplore :

→ La notion « d'emploi repère » très floue. Les emplois repères restent à définir et il faudra une forte vigilance sur le repositionnement sur ces nouvelles grilles. Afin de ne pas se retrouver sur des voies de garage...

→ La Suppression des plafonds dans chaque niveau : Illusion pour ceux bloqués dans leur progression...ils pourront peut-être avoir des points de compétences...au bon vouloir car plus aucune automaticité.

→ **La CFTC souhaite** une mesure générale sur la valeur du point

→ **La CFTC demande** que chaque agent ayant atteint son plafond puisse prétendre à une automaticité sur le niveau supérieur afin de poursuivre sa progression salariale.

→ **La CFTC demande** que soient augmentés les 2 points d'ancienneté.

Pour la CFTC, les salariés de la Sécurité Sociale méritent mieux que des miettes on peut même juger le système moins gratifiant qu'auparavant !

→ **La CFTC revendique** une véritable négociation avec de réelles avancées et non pas des leurres qui donneraient l'illusion aux salariés de pouvoir progresser alors que tel ne sera pas le cas.

La CFTC a toujours été exigeante, la négociation n'est possible que si le financement est à la hauteur, et l'exercice auquel se livre l'UCANSS aujourd'hui est pour nous « insignifiant ».

Vous souhaitez plus d'infos de la CFTC,
vous avez envie de nous rejoindre ?
<https://www.cftc-protectionsocialeetemploi.com/>

Vous pouvez nous contacter à :
federation-pse@cftc.fr

ADHÉREZ À LA CFTC PSE !